



COMITÉ DÉPARTEMENTAL - MNLE-93

61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin
01 48 44 11 39
mnle-93@orange.fr - www.mnle93.fr
Facebook : MNLE-93

Procès-verbal

Assemblée générale du 25 février 2017

Le 25 février, les membres de l'association « COMITE DEPARTEMENTAL MNLE-93 » ont tenu leur assemblée générale annuelle, à 14h00, dans les locaux de l'Ecole Saint-Exupéry, 40 quai de l'Aisne à Pantin. La convocation a été adressée par monsieur Jean-Marie BATY, président de l'association, à chaque membre.

Il a été établi un registre de présence, signé par chacun des participants lors de son arrivée à la réunion.

Cette assemblée est constituée de 32 membres présents ou représentés. Monsieur Jean-Marie BATY, président de l'association, ouvre la séance à 14h30 et après quelques mots de bienvenue, il est procédé à l'élection du bureau de l'assemblée : monsieur Jean-Marie BATY est désigné président de la séance et madame Danielle AMATE secrétaire de séance, chargée de rédiger le procès-verbal. Les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum et l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le président met à disposition des participants le registre de présence et les pouvoirs qui lui ont été remis par les personnes désignées mandataires.

Les documents adressés préalablement ou remis en début de séance sont les suivants : le bilan d'activité 2016, le budget 2016, le projet d'activité 2017, le projet de budget 2017.

Christian Pellicani, Secrétaire national du MNLE – Réseau Hommes & Nature et Directeur de la revue Naturellement nous a fait le plaisir de sa présence.

Les débats et délibérations de l'assemblée générale ordinaire sur les questions inscrites à l'ordre du jour ont été les suivantes :

1. lecture et approbation du rapport d'activités de l'association pour l'année écoulée ;
2. présentation de la situation financière de l'association et approbation des comptes de l'exercice arrêté à la date du 31 décembre 2016 ;
3. lecture et approbation du projet d'activités de l'association pour l'année 2017 ;
4. présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et approbation ;



5. approbation du montant de la cotisation annuelle : elle est proposée à 20 € et répartie à parts égales entre les Comités Locaux du Département 93 et le « MNLE - Réseau Homme & Nature »
6. renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'association pour l'année écoulée (par B. Dailly, Secrétaire)

Il a été regretté la disparition de la Biennale de l'Environnement, qui était une manifestation départementale grand public, seule initiative de cette importance en Ile-de-France et qui rassemblait énormément de monde. L'Été du canal est une manifestation de dimension beaucoup plus réduite.

- **Résolution n°1 : Lecture et approbation du rapport d'activités de l'association pour l'année écoulée.**

L'assemblée approuve le rapport d'activités de l'année 2016 à l'unanimité des voix.

2. Présentation de la situation financière de l'association et approbation des comptes de l'exercice arrêté à la date du 31 décembre 2016 (par J. Renouvelat, Trésorière)

Les charges générales ont été grevées par l'obligation de déménager et la nécessité de trouver un lieu de stockage, notamment pour le matériel pédagogique. Ceci a entraîné diverses dépenses (déménagement, aménagement mobilier intérieur, nécessité de louer un box, etc...) et du temps de bénévoles important.

Les charges afférentes au nouveau siège de l'association s'élèvent à 675€ par mois. Elles s'avèrent plus élevées que celles des autres associations, car il nous a été mis à disposition le local le plus grand de la Maison des associations.

Les salaires versés en 2016 ont pu bénéficier, pour une partie de l'année, d'une aide financière de l'Etat (dans le cadre du Contrat unique d'insertion).

Plusieurs membres ont fait part de leur inquiétude sur la pérennité du bail conclu pour le nouveau local de Pantin. La Ville souhaite « faire tourner » les associations, ainsi rien ne garantit de pouvoir conserver longtemps le nouveau siège de l'association.

Il est souligné que les associations rencontrent le même problème de précarité au niveau national, quant à leur implantation physique. Cette situation préoccupante a conduit le MNLE national à organiser les 7 et 8 avril prochains, une initiative à Montreuil sur la gestion et le financement des associations. La nécessité est posée d'instaurer un nouveau rapport entre les associations et les élus locaux et de rechercher des alternatives de nature à pouvoir faire face à cette insécurité.

- **Résolution n°2 : Présentation de la situation financière de l'association et approbation des comptes de l'exercice arrêté à la date du 31 décembre 2016**

L'assemblée approuve les comptes de l'association arrêtés au 31 décembre 2016 et donne quitus au conseil d'administration sortant, à l'unanimité des voix.

3. Lecture et approbation du projet d'activités de l'association pour l'année 2017 (par J.M. Baty, Président)

- **Résolution n°3 : Lecture et approbation du Projet d'activités de l'association pour l'année 2017.**

L'assemblée approuve le projet d'activités pour l'année 2017 à l'unanimité des voix.

4. Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et approbation (par J.M. Baty, Président)

- **Résolution n°4 : Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et approbation**

L'assemblée approuve le budget prévisionnel pour l'année 2017 à l'unanimité des voix.

5. Approbation du montant de la cotisation annuelle

Il est proposé pour 2017 de maintenir la cotisation à 20 € à répartir entre le Comité départemental du MNLE 93 et le « MNLE - Réseau Homme & Nature ».

- **Résolution n°5 :** Approbation du montant de la cotisation annuelle. L'assemblée approuve la proposition de maintenir le montant à 20 € de la cotisation annuelle et sa répartition à l'unanimité des voix.

6. Election du Conseil administration

Les membres énumérés ci-après se sont portés candidats pour exercer des fonctions au sein du Conseil d'Administration : Mme Amate Danielle, Mr Baty Jean Marie, Mr Baraglioli André, Mr Boulay France, Mme Cassius Josette, Mr Cochain François, Mr Dailly Bernard, Mme Fromontel Jacqueline, Mme Guerin Paule, Mr Kheladi Ali, Mme Kolasa Suzanne, Mme Laussucq Catherine, Mr Mignon Jérôme, Mr Perrot Jocelyn, Mr Ribardiere Guy, Mme Rouvelat Josceline, Mr Sureau Franck, Mr Tavet Michel, Mr Touffu Michel, Mme Wichegrod Elisabeth. A noter que les membres élus se répartissent dans 13 villes du département.

- **Résolution n° 6 : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.**



Aucun autre candidat ne s'étant déclaré il est procédé au vote. L'assemblée approuve la nomination de ces membres au Conseil d'Administration à l'unanimité des voix.

A 16h30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Pantin le 5 mars 2017

Le président de séance, Jean-Marie BATY ; La secrétaire de séance, Danielle AMATE

Rencontre - débat sur le thème de la qualité de l'air

Comme l'année passée, une rencontre-débat était organisée, à la suite de l'assemblée générale, sur le thème de la qualité de l'air et en présence de la Directrice des études de l'association AIRPARIF. L'actualité des derniers mois nous a en effet conduits à retenir cette question dont l'urgence sanitaire est soulignée de longue date : multiplication de pics de pollution, nouvelles mesures réglementaires comme la vignette Crit'Air, mise en place par la Ville de Paris d'une zone à circulation restreinte et d'une piétonisation d'une partie des voies sur berges parisiennes. Ont été abordés en particulier la mesure des différents polluants de l'air, la qualité de l'air en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis et son évolution, des préconisations visant à limiter son exposition individuelle à la pollution de l'air mais également des recommandations dans la manière de concevoir la ville. L'intervention d'AIRPARIF a été suivie d'une discussion nourrie de nombreuses interrogations et témoignages.

Le document retraçant l'intervention d'AIRPARIF est disponible sur demande par mail auprès de : mnle-93@orange.fr , nous le joignons également en annexe de ce compte-rendu.